ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des finances publiques

Question écrite n° 24912

Texte de la question

M. Nicolas Forissier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des finances publiques du pays. La Commission européenne vient de confirmer que la France comptait parmi les plus mauvais élèves de la zone euro en matière de gestion des finances publiques. Depuis deux ans, aucune économie n'a été réalisée pas plus qu'une réforme structurelle n'a été engagée pour endiguer le déficit. Cette situation intenable empêche de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour la santé, le régalien et rend impossible les investissements d'avenir. Les chiffres dévoilés par Eurostat viennent confirmer que les impôts et charges sociales de la France n'ont jamais été aussi élevés qu'en 2018 (48,4 % du PIB). Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement souhaite prendre pour s'attaquer enfin au gaspillage de l'argent public, réduire le déficit structurel comme le demandent les instances européennes et la dette publique qui est aujourd'hui de près de 100 % du PIB.

Texte de la réponse

Face à la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de Covid19, le conseil Ecofin a soutenu la proposition de la commission européenne d'activer la clause pour récession économique sévère (communément appelée « general escape clause »), pour permettre une réponse budgétaire coordonnée à la pandémie au niveau européen. Dans ce contexte, pour préserver l'emploi et les entreprises, plus de 110 Mds€ sont désormais destinés au plan d'urgence de soutien à l'économie, contre 45 Mds€ prévus à la mi-mars. Ces mesures immédiates s'accompagnent du dispositif exceptionnel de garantie par l'État des prêts aux entreprises prévu par la première loi de finances rectificative, à hauteur de 300 Mds€, et de la mobilisation de l'Union européenne, dont le plan d'aide s'élève à 540 Mds€ pour soutenir les économies des états membres. Dans ce contexte, le niveau d'endettement de la France sera porté à 115 % du PIB en 2020. Mais dans cette situation de crise, des choix clairs sont nécessaires. Entre la dette et les faillites des entreprises, le Gouvernement a fait le choix de la dette. Ce n'est pas un choix durable et il faudra rétablir les finances publiques sur le long terme. Mais c'est le seul choix responsable qui permet de retrouver un tissu productif en bon état de marche au lendemain de la crise et d'éviter des faillites en cascade qui se solderaient par une crise sociale en plus de la crise économique que nous vivons actuellement. Il s'agit aussi d'une opportunité de repenser notre économie nationale, accélérer la transition vers une économie durable, relocaliser un certain nombre de productions stratégiques dans le domaine de la santé ou de l'énergie dont dépend notre indépendance. En ligne avec cette analyse, dans sa recommandation du conseil concernant le programme national de réforme de la France pour 2020 et portant avis du conseil sur le programme de stabilité de la France pour 2020, la commission européenne considère que « les mesures prises par la France sont conformes aux orientations énoncées dans la communication de la commission relative à une réaction économique coordonnée à la flambée de Covid- 19. La mise en œuvre intégrale de ces mesures, suivie d'un recentrage des politiques budgétaires en vue de parvenir à une position budgétaire à moyen terme prudente lorsque la situation économique le permettra, contribuera à préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme. » Les ressources de financement de l'État, qu'elles proviennent des recettes fiscales, des dépôts des correspondants du trésor ou de l'emprunt, sont mutualisées sur le compte

unique du trésor et fongibles entre elles. Elles sont utilisées pour assurer le financement de l'État lorsque les besoins se présentent, indépendamment de leur origine. Ce principe de non affectation respecte l'esprit de la règle applicable aux recettes et dépenses budgétaires, qui est édicté par la LOLF (Art.6 3ème alinéa) : « l'ensemble des recettes assure l'exécution de l'ensemble des dépenses ». Comme annoncé par le Président de la République en mars, les réformes en cours et notamment celle de notre système des retraites vers un système universel en points, ont été suspendues afin de concentrer nos efforts sur la crise en cours.

Données clés

Auteur : M. Nicolas Forissier
Circonscription : Indre (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24912
Rubrique : Finances publiques
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 décembre 2019, page 10435
Réponse publiée au JO le : 25 août 2020, page 5615